



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation au niveau national : structure administrative
des organismes nationaux de toponymie et législations,
politiques et procédures relatives à la toponymie**

Réseau des noms géographiques en Suède

Résumé**

Le Réseau des noms géographiques a été créé en 2013 sous la responsabilité du Ministère suédois des affaires étrangères. Il est chargé de faire connaître la normalisation des noms de pays étrangers et d'autres toponymes importants et de partager les meilleures pratiques à cet égard. Il a pour objectif de fournir des orientations et de formuler des avis et des recommandations sur des questions relatives à des noms en particulier, non seulement en ce qui concerne les toponymes mais aussi les noms des autorités publiques et les intitulés des fonctions. Il élaborera une terminologie en suédois dans ces domaines et s'emploiera à promouvoir une bonne pratique relative aux toponymes.

Le Réseau des noms géographiques a pour fonction de promouvoir des règles uniformisées applicables aux toponymes et de dispenser des conseils sur la manière dont les toponymes étrangers doivent être transcrits dans différents contextes officiels, s'agissant notamment des actualités dans les médias. En outre, il renseigne également sur la graphie exacte des toponymes en suédois et la manière de les employer, y compris l'utilisation des signes diacritiques dans les langues suédoise et sâme. Les renseignements, conseils et recommandations à cet égard sont publiés en ligne.

Le Réseau des noms géographiques est composé de représentants des principales institutions dont les activités officielles ont trait à la toponymie suédoise : l'autorité suédoise chargée de la cartographie, du cadastre et de l'immobilier, le Ministère suédois des affaires étrangères, l'Institut pour l'étude des langues et du folklore ainsi que le Conseil des langues de Suède, l'Université d'Uppsala, le Centre suédois de terminologie, Radio Sweden, l'Institut suédois de

* E/CONF.105/1.

** Le rapport intégral, établi par Annette Torenjöö et Leila Mattfolk, peut être consulté uniquement dans la langue de l'original à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/73/CRP.73).



normalisation, le service suédois de traduction au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et l'Institut de langues de Finlande.

Ces représentants forment le noyau de l'équipe et, avec leurs propres réseaux, ils veillent à ce que les idées et recommandations du Réseau des noms géographiques soient largement diffusées dans la société.

Le président du Réseau des noms géographiques est le représentant de l'Institut pour l'étude des langues et du folklore, et le secrétaire est le représentant du Ministère des affaires étrangères. Le Réseau se réunit trois à quatre fois par an, sur convocation du secrétaire. Si besoin est, il peut élire de nouveaux membres au cours de ses réunions. Les membres peuvent également inviter des experts et conférenciers à participer à certaines réunions. Ils participent en qualité de représentants de leur organisation et non à titre personnel. Tout membre qui n'est plus en mesure de participer aux réunions doit proposer un remplaçant.

Le Réseau de noms géographiques est consulté sur les questions relatives aux noms étrangers, par exemple pour les modes d'utilisation des toponymes étrangers consignés dans le recueil officiel du Ministère des affaires étrangères, qui est destiné aux employés des administrations, autorités et organismes de l'État, mais est aussi utilisé par des journalistes et le grand public. Le recueil contient les noms des pays et les noms des agences de l'Union européenne, ainsi que la traduction en allemand, anglais, espagnol et français, et parfois en finnois et russe, des noms des autorités et organisations importantes de Suède et des intitulés des fonctions publiques.
